

Au contraire de ce que pense notre contradicteur, nous avons maintes fois engagé les hôteliers à ne pas faire de leur bar l'objet exclusif de leurs soins, nous avons souvent fait campagne pour obtenir d'eux des améliorations en ce qui concerne la nourriture et le coucher, et nous avons reconnu avec justes raisons que ce qui pouvait parfois les retenir et les empêcher d'exposer de gros frais en travaux d'amélioration, c'était précisément l'incertitude dans laquelle ils se trouvaient quant au renouvellement de leur licence. Nous avons à ce propos appuyé sur la défectuosité du système d'octroi de ces licences et nous y reviendrons chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Quant à s'étonner qu'il y ait plus de consommateurs au bar que de pensionnaires à la table et à la chambre, c'est vraiment enfantin; il n'y a aucune comparaison possible entre ces deux catégories de clients, dont l'une est passagère et l'autre permanente ou locale.

L'"Action Sociale" daigne admettre la valeur d'une inspection des bars, mais elle en nie l'effet. Pourquoi? C'est probablement que son pessimisme met en doute la qualité de cette inspection, car c'est là qu'est le véritable remède à certains abus, et la solution du problème sans cesse posé de la santé publique réside en grande partie dans cette mesure. Le journal québécois estime que nous ne sommes pas d'avis de conseiller aux fabricants et marchands en gros de spiritueux de sévir contre les détaillants qui se permettent de truquer leurs produits et de falsifier les boissons provenant de leur usine ou de leur magasin.

C'est méconnaître volontairement notre rôle et certes nous en avons une toute autre conception. Nous sommes opposés à tout ce qui n'est pas loyal ou est empreint d'un caractère frauduleux et c'est de toutes nos forces que nous encouragerons les fabricants et marchands de gros à refuser catégoriquement de nouvelles livraisons aux débiteurs qui auront été pris en flagrant délit de falsification de produits de quelque manière que ce soit.

Pour ce qui est du renchérissement de la vie qu'entraînerait la séparation du commerce d'épicerie du commerce de liqueurs, l'"Action Sociale" n'y fait pas allusion; elle n'a pu trouver un semblant d'argument à opposer à cette prévision inévitable.

Quoiqu'il en soit, qu'on sache bien que si nous nous élevons contre les prétentions des sociétés de tempérance de dicter à la Commission Royale les réformes dont il convient de soumettre le projet, c'est parce que nous jugeons que de telles institutions ne sont nullement qualifiées pour résoudre cette question et que leur avis ne saurait porter le cachet d'impartialité qui convient en pareille matière.

Il y a des drames de l'alcool comme il y a des drames de la jalousie; les législations n'y pourront jamais rien, les auteurs de tels actes sont des êtres hors la loi commune, et qui se mettent de leur propre volonté en marge de la société, ce n'est pas une raison pour priver la grande majorité des satisfactions auxquelles elle a droit.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de Commerce, à son assemblée du 2 octobre, s'est de nouveau occupée de cette ancienne question d'une exposition à Montréal. M. Ludger Gravel, se plaçant au point de vue affaires, montre tout ce qu'il y a de navrant de voir une ville de l'importance de Montréal ne pas pouvoir organiser une exposition annuelle. Il attire aussi l'attention de ses collègues sur le tort que cause à Montréal, le manque d'un bureau de renseignements commerciaux. Il fait voir les services qu'un tel bureau rend à Toronto pour le développe-

ment des industries de cette dernière ville. Il fut résolu à la fin de la réunion qu'une nouvelle démarche serait faite auprès des autorités municipales pour obtenir ce bureau. La question des expositions fera l'objet d'une étude sérieuse de la part d'un comité spécial.

LES PERTES PAR LE FEU EN SEPTEMBRE.

D'après l'estimation du "Monetary Times," les pertes par le feu au Canada pendant le mois de septembre s'élèveront à \$883,949, contre \$1,164,760 en août et \$1,123,550 pour le mois de septembre de l'an dernier.

Tableau comparatif des pertes causées par le feu en 1910-1911 et 1912.

	1910.	1911.	1912.
Janvier	\$1,275,246	\$2,250,550	\$3,002,650
Février	750,625	941,045	1,640,153
Mars	1,076,253	852,380	2,261,414
Avril	1,717,237	1,317,900	1,355,055
Mai	2,735,536	2,564,500	2,251,815
Juin	1,500,000	1,151,150	4,229,412
Juillet	6,386,674	5,384,300	1,741,371
Août	1,667,270	920,000	1,164,760
Septembre	894,125	1,123,550	883,949
Octobre	2,195,781	580,750	
Novembre	1,943,708	1,506,500	
Décembre	1,444,860	2,866,950	
Totaux	\$23,593,315	\$21,450,575	\$18,530,579

LA CONVENTION DES IMPRIMEURS DE LA PUISSANCE POUR L'ETABLISSEMENT DU PRIX DE REVIENT

Qui aura lieu cette année à Montréal les 24 et 25 octobre prochains.

La deuxième convention des imprimeurs canadiens qui sera tenue cette année à Montréal dans une des vastes salles de l'Ecole Technique, rue Sherbrooke, promet d'être d'une importance exceptionnelle.

Le programme préliminaire dont nous avons eu l'avantage de prendre connaissance, contient huit pages quarto de matière traitant divers sujets des plus intéressants pour l'industrie de l'imprimerie, qui devient de plus en plus le facteur puissant pour l'expansion du commerce en général.

Un grand nombre de délégués de toutes les provinces de la Puissance et des grandes villes des Etats-Unis ont déjà fait connaître leur intention d'assister à cette convention de deux jours, qui se terminera par un grand banquet au "Montreal Club," Edifice de la "Dominion Express".

Cette convention intéressera, particulièrement, les imprimeurs canadiens de Québec qui n'ont pas eu l'occasion d'assister aux conventions qui se tiennent annuellement aux Etats-Unis, depuis plusieurs années, et dont les résultats se manifestent de plus en plus.

Un programme d'amusements des plus attrayants a été préparé pour les délégués et les dames qui les accompagneront.

Les imprimeurs de Montréal organisent la convention sur un pied digne de la Métropole du Canada et sont assurés d'avance du concours de leurs confrères et de tous les alliés à leur industrie.